

REGLEMENT INTERIEUR

DU CHAMPIONNAT D'ECHECS DES ECOLES DE VENDEE 2020

Article 1 : Organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs de Vendée organise le Championnat d'échecs des écoles de Vendée.

Celui-ci se déroulera le **mercredi 22 janvier 2020**

Ecole du petit bourg

30 rue Nationale aux Herbiers (85500).

L'organisation est confiée au club « **Cavalier Noir Les Herbiers** » présidé par Mr Brancard Yannick sous l'égide du **Comité Départementale du Jeu d'Échecs** de Vendée (CDJE 85)

Il est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement correct exigé
- Être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. (si la licence peut être prise sur place, le joueur devra fournir un certificat médical au club organisateur).
- Remarque :

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur celle adoptée par le 88^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie).

Ces règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2018

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6 fait foi).

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE). Aucune protection de club, de famille. Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.

Article 3 : Cadence

Cadence : 12 minutes avec un incrément de 3 secondes par coup depuis le début.

Article 4 : Horaires

Accueil des participants :

Mercredi 22 janvier 2020 à partir de 12h45

***Tout joueur se présentant après 13h45 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.
Les parties se dérouleront le mercredi 22 janvier 2020.***

Vérification des licences :

Mercredi 22 janvier 2020 de 13h00 à 13h30

Clôture des inscriptions :

Mercredi 22 janvier 2020 à 13h45

Horaire de Jeu :

Ronde 1 : 14h00

Ronde 2 : 14h45

Ronde 3 : 15h30

Ronde 4 : 16h15

Ronde 5 : 17h00

Affichage des appariements à ...13h45

Clôture du Tournoi : Mercredi 22 janvier 2020 à 18h00.....

Présence de l'Arbitre jusqu'à**18h15.**

Article 5 : Classement :

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Départage des ex aequo : buchholz tronqué, cumulatif et performance.

En plus du classement individuel, il y aura un classement par équipe. Pour cela, on prend la somme des 8 premiers joueurs de chaque école (comprenant au moins 2 garçons et 2 filles).

Article 6 : Arbitrage :

Arbitre principal de ce Championnat : Nicolas POTIRON AF02

Arbitre Stagiaire (AFC) : Gabriel PINEAU

Article 7 : Forfaits :

Préciser le délai autorisé pour le retard. Si aucun délai n'est précisé, c'est le « zéro délai » qui s'applique (article 6.7.1 des règles du jeu).

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du i. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 50 27 56 78 en précisant ses nom et prénom.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) viendra indiquer le résultat de la partie à la table d'arbitrage ou à un arbitre de salle.

A l'issue de la partie, chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Rappel de la Charte du Joueur (présente en pièce jointe au règlement) et du code de l'éthique de la FIDE.

Mention de la clause d'encadrement de la proposition si elle existe.

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 20 coups. En dessous de ce nombre de coups, il faut le consentement de l'arbitre pour proposer nulle.

Exemples de nulle interdite par accord mutuel :

- Partie nulle :

Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.

En cas de répétition de position, ou si les 50 derniers coups consécutifs ont été effectués par chaque joueur sans aucune prise, et sans mouvement de pion, alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer le nulle à l'arbitre.

Si le nulle est constatée par l'arbitre, celui-ci validera le résultat et les joueurs rangeront leurs pièces.

Article 10 : Rappels

Exclusion après 2 forfaits

Respecter la charte du joueur d'échecs. (Affichée sur le lieu du tournoi)

Les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.

Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu

Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.

Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle

Si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des Juridique si les faits sont avérés,

Les photos avec flash ne seront acceptées que durant les cinq premières minutes de la ronde

Avoir une attitude convenable

Analyse et blitz interdits dans la salle

Interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie ☒ éviter toute discussion et toute lecture suspecte

Vente de littérature échiquéenne interdite dans la salle de jeu

Signalement des abandons non justifiés au Directeur Juridique

Toute dégradation entraînera une exclusion.

Animations

Exemple :

La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur le lieu du Championnat.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Voir annexe

Article 11 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 12 : acceptation du règlement

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur et la charte du joueur d'échecs.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur